

BAREME D'HONORAIRES ADB-LOCATION-SYNDIC

Mis à jour le 1^{er} JANVIER 2020

ADMINISTRATIONS DE BIENS		
Prestation principale de gestion	Pour les locaux d'habitation ou mixte (loi du 6 juillet 89), locaux meublés, locaux commerciaux, locaux professionnels et autres locaux.	9 % TTC des sommes encaissées.
Prestations particulières	Frais administratifs Dossier contentieux (huissier, avocat) Déclaration dossier sinistre GLI, vacances, dégradations Dossier sinistre assurance : eau, incendie, vandalisme... Etat préparatoire a la déclaration de revenus fonciers	2.00 € TTC mensuel 96.00 € TTC 96.00 € TTC 96.00 € TTC 30.00 € TTC
Garanties locatives	Loyers impayés et dégradations immobilières Vacance locative trois mois (seulement sur anciens contrats) Vacance locative six mois (seulement sur les anciens contrats)	2.95 % TTC des loyers et charges encaissées 4.10 % TTC des loyers et charges encaissées 5.00 % TTC des sommes encaissées
HONORAIRE DE LOCATION		
Prestation principale de gestion pour les locaux d'habitation ou mixte (loi du 6 juillet 89), locaux meublés, locaux commerciaux, locaux professionnels et autres locaux.	Entremise de négociation (uniquement a la charge du bailleur) Le calcul des honoraires d'entremise de négociation est effectué en cumulant les tranches. Visite constitution du dossier locataire, rédaction du bail a la charge du bailleur Visite constitution du dossier locataire, rédaction du bail a la charge du locataire Etat des lieux a la charge du bailleur Etat des lieux a la charge du locataire Bail professionnel ou bail commercial Bail pour un garage ou parking	Logement de 0 a 40 m ² : 2 € TTC /m ² Logement de 41 a 55 m ² : 1 € TTC /m ² Logement de 56 a 80 m ² : 0.5 € TTC/m ² Logement supérieur a 80 m ² : 0.5 € TTC /m ² Logement de 0 a 40 m ² : 8 € TTC /m ² Logement de 41 a 55 m ² : 6 € TTC /m ² Logement de 56 a 80 m ² : 5.5 € TTC/m ² Logement supérieur a 80 m ² : 5 € TTC /m ² Logement de 0 a 40 m ² : 8 € TTC /m ² Logement de 41 a 55 m ² : 6 € TTC /m ² Logement de 56 a 80 m ² : 5.5 € TTC/m ² Logement supérieur a 80 m ² : 5 € TTC /m ² 3.00 € TTC /m ² 3.00 € TTC /m ² 10 % HT du loyer annuel charges comprises, a la charge du preneur 250 € TTC (50 % bailleur et 50 % preneur)
HONORAIRE DE SYNDIC		
Gestion Courante incluse dans le forfait annuel	Pour les immeubles de moins de 8 lots Pour les immeubles de plus de 9 lots	Forfait a 1200.00 € TTC 145.00 € TTC du lot
Vacation horaire	Heures ouvrables	85 € TTC de l'heure
Prestations diverses	Mise en demeure Dossier de vente pré-état daté (loi Alur) Tirage de document a l'unité (hors forfait)	60.00 € TTC 195.00 € TTC 0.15 € TTC
Prestations individuelles :	État daté, et prestations variables	Sur demande, consulter le catalogue détaillé a votre disposition a l'accueil.
HONORAIRES D'ESTIMATION AVIS DE VALEUR		
	Pour une villa	240.00 € TTC
	Pour un appartement	180.00 € TTC

L'ensemble des tarifs s'entend au taux de TVA en vigueur au moment de la facturation

DOMIANS IMMOBILIER- SAS SODESCO

Siège social : 15 avenue Albert Einstein CS 80013 66028 Perpignan Cedex, représentée par Monsieur Hebrard Jérôme agissant en qualité de Président, titulaire de la carte professionnelle N° 66012016000005990 délivrée par la CCI des PO. Enregistrée au registre des commerces et des sociétés sous le numéro B 404 328 932. Caisse de garantie Galian 89 rue de la Boétie 75008 Paris.

Établissements secondaires :

PERPIGNAN - 6 rue de la République N°RPA 66012019000013398

PORT VENDRES -16-18 rue Jules Pams N° RPA 66012020000014719

THUIR – Avenue François Mitterrand N° RPA (encours de d'obtention)